



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 16 mars 2026, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère  
M. Alexandre Ouellet, conseiller  
M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère  
M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère  
M. François Desmarais, conseiller  
M<sup>me</sup> Isabelle Harvey, conseillère  
M. Raouf Absi, conseiller  
M<sup>me</sup> Andrée Savard, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Roger Maisonneuve, directeur général  
M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe  
M<sup>me</sup> Marianna Ruspil, greffière

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

**Période de questions**

---

La parole est accordée au public :

- M<sup>me</sup> Johanne Gaumont : affichage et sécurité pour les piétons.

260316-1

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en reportant les points suivants :

- 5.10 Avis de motion – Règlement numéro 2026-476 ordonnant l'exécution de travaux de préparation aux imprévus et d'optimisation du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois afin d'assurer la continuité du bâtiment en situation d'urgence et un emprunt de 1 050 000 \$
- 6.15 Dépôt du projet de règlement numéro 2026-476 ordonnant l'exécution de travaux de préparation aux imprévus et d'optimisation du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois afin d'assurer la continuité du bâtiment en situation d'urgence et un emprunt de 1 050 000 \$
- 10.2 Adjudication d'un contrat pour le resurfaçage du chemin d'Anjou (C-26-02-B)
- 10.3 Adjudication d'un contrat de fourniture et de livraison d'engrais à gazon (DP26-04)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-2

**Approbation du procès-verbal du 16 février 2026**

---

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2026 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Avis de motion**

---

260316-3

**Avis de motion – Règlement numéro 2026-07-9 sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin de mettre à jour les noms de la liste des comités, commissions et groupes de travail à l'annexe A**

---

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin de mettre à jour les noms de la liste des comités, commissions et groupes de travail à l'annexe A.

260316-4

**Avis de motion – Règlement numéro 2026-290-50 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier certaines dispositions relatives à l'affichage dans les zones C-555, C-665 et C-707**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier





260316-13

**Avis de motion – Règlement numéro 2026-477 ordonnant l'exécution de travaux de mise en place d'ouvrage de béton permettant l'entreposage de matières en vrac et un emprunt de 1 125 000 \$**

---

M. le conseiller Alexandre Ouellet donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de mise en place d'ouvrage de béton permettant l'entreposage de matières en vrac et un emprunt de 1 125 000 \$.

**Adoption de règlements**

---

260316-14

**Dépôt de certificats – Procédure d'enregistrement – Règlements numéro 2026-361-2 et 2026-470**

---

Le conseil municipal prend acte des dépôts de certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du 9 au 13 mars 2026 sur les Règlements numéro 2026-361-2 et 2026-470, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 328, et le nombre de demandes reçues est de zéro (0), pour chacun des règlements.

Ces règlements sont tous réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

260316-15

**Dépôt du projet de règlement numéro 2026-07-9 sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin de mettre à jour les noms de la liste des comités, commissions et groupes de travail à l'annexe A**

---

M. le maire Jean Martel présente et dépose le projet de règlement numéro 2026-07-9 sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin de mettre à jour les noms de la liste des comités, commissions et groupes de travail à l'annexe A.

260316-16

**Adoption – Projet de règlement numéro 2026-290-50 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier certaines dispositions relatives à l'affichage dans les zones C-555, C-665 et C-707**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2026-290-50 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier certaines dispositions relatives à l'affichage dans les zones C-555, C-665 et C-707.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 27 avril 2026 à 19 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-17

**Adoption – Règlement numéro 2026-290-52 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage C11-01-02 (club, discothèque) à titre d'usage complémentaire à l'usage principal C4-01-01 (restaurant à service complet (avec service aux tables)) dans les zones C-670, C-672 et C-673**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-290-52 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage C11-01-02 (club, discothèque) à titre d'usage complémentaire à l'usage principal C4-01-01 (restaurant à service complet (avec service aux tables)) dans les zones C-670, C-672 et C-673.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-18

**Adoption – Premier projet de règlement numéro 2026-290-53 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage C13-02-10 (salle de jeux d'arcade) à titre d'usage complémentaire dans un établissement occupé par l'usage principal R4-02-02 (centre d'amusement intérieur) dans la zone C-326**

---

Il est proposé d'adopter le premier projet de règlement numéro 2026-290-53 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage C13-02-10 (salle de jeux d'arcade) à titre d'usage complémentaire dans un établissement occupé par l'usage principal R4-02-02 (centre d'amusement intérieur) dans la zone C-326.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 27 avril 2026 à 19 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-19

**Adoption – Projet de règlement numéro 2026-290-54 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser les logements accessoires dans certaines zones du Vieux-Boucherville**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2026-290-54 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser les logements accessoires dans certaines zones du Vieux-Boucherville.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 27 avril 2026 à 19 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-20

**Adoption – Premier projet de règlement numéro 2026-290-55 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de réviser diverses dispositions relatives à l'usage R3-01-01 (terrain de golf) dans la zone P-656**

---

Il est proposé d'adopter le premier projet de règlement numéro 2026-290-55 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de réviser diverses dispositions relatives à l'usage R3-01-01 (terrain de golf) dans la zone P-656.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 27 avril 2026 à 19 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-21

**Adoption – Premier projet de règlement numéro 2026-290-56 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone A-2015 à même une partie de la zone A-2014, de prévoir des dispositions particulières relatives à la vente directe de produits agricoles dans la nouvelle zone A-2015 et d'autoriser l'usage C10-01-03 (centre de jardinage ou vente au détail d'articles ou accessoires d'aménagement paysager) à titre d'usage complémentaire dans la nouvelle zone A-2015**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2026-290-56 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone A-2015 à même une partie de la zone A-2014, de prévoir des dispositions particulières relatives à la vente directe de produits agricoles dans la nouvelle zone A-2015 et d'autoriser l'usage C10-01-03 (centre de jardinage ou vente au détail d'articles ou accessoires d'aménagement paysager) à titre d'usage complémentaire dans la nouvelle zone A-2015.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 27 avril 2026 à 19 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-22

**Adoption – Règlement numéro 2026-466 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2022-363**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-466 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2022-363.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-23 **Adoption – Règlement numéro 2026-467 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-467 – Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-24 **Adoption – Règlement numéro 2026-472 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement numéro 2011-74 et ses amendements**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-472 – Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement numéro 2011-74 et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-25 **Dépôt du projet de règlement numéro 2026-473 ordonnant l'exécution de travaux favorisant une meilleure résilience climatique et un emprunt de 2 000 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Anne Barabé présente et dépose le projet de règlement numéro 2026-473 ordonnant l'exécution de travaux favorisant une meilleure résilience climatique et un emprunt de 2 000 000 \$.

260316-26 **Dépôt du projet de règlement numéro 2026-474 ordonnant l'exécution de travaux d'aménagement aux 950 et 952, chemin d'Anjou (site de l'ancienne carrière Rive-Sud) et un emprunt de 2 500 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Andrée Savard présente et dépose le projet de règlement numéro 2026-474 ordonnant l'exécution de travaux d'aménagement aux 950 et 952, chemin d'Anjou (site de l'ancienne carrière Rive-Sud) et un emprunt de 2 500 000 \$.

260316-27 **Dépôt du projet de règlement numéro 2026-475 ordonnant l'exécution de travaux d'aménagement du parc des Ateliers incluant des modules de jeux et des sentiers (phase 3) et un emprunt de 2 000 000 \$**

---



4. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70009 pour autoriser des travaux de peinture d'un immeuble situé au 16, rue Guérin, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2026-022.
5. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70010 pour autoriser le remplacement des garde-corps d'un immeuble situé au 562, rue Saint-Sacrement, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-023.
6. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70011 pour autoriser le remplacement de fenêtres d'un immeuble situé au 38, rue De Grandpré, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2026-024.
7. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70013 pour autoriser des rénovations du bâtiment principal situé au 53, rue De Grandpré, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-025.
8. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70015 pour autoriser la rénovation des toitures et du toit-terrasse arrière d'un immeuble situé au 8-10, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-026.
9. La demande de PIIA numéro 2026-70016 afin d'autoriser l'installation d'une clôture sur l'emplacement situé au 1730, rue Eiffel, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2026-027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-31

### **Création du comité PGA-Eau**

---

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de gestion des actifs (PGA) – volet Eau (P-24-AM-13), la Direction du génie a procédé à l'identification des personnes appelées à participer au comité du PGA-Eau;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4788 préparé par la Direction du génie et daté du 2 mars 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De créer le comité PGA-Eau dont le mandat est de planifier, coordonner et assurer le suivi de la gestion durable des actifs liés à l'eau en conformité avec le PGA exigé par le gouvernement.
2. De désigner officiellement les personnes suivantes à titre de membres du PGA-Eau, tels qu'ils apparaissent ci-dessous :
  - M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère municipale
  - M<sup>e</sup> Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe
  - M. Claude Poirier, directeur du génie

- M<sup>me</sup> Nadia Rousseau, directrice de l'urbanisme
- M. André Pelletier, trésorier et directeur des finances et des approvisionnements
- M<sup>e</sup> Marianna Ruspil, greffière et directrice des affaires juridiques et du greffe
- M. Philippe Cloutier, contremaître, hygiène du milieu, Direction des travaux publics
- M<sup>me</sup> Anne Gathem, agente administrative, Direction du génie

Dans l'éventualité où un directeur serait dans l'impossibilité d'assister à une réunion du comité, celui-ci peut être remplacé par son chef de service.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-32

#### **Dépôt du procès-verbal et de recommandations de la commission des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire – réunion du 26 février 2026**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4809 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 2 mars 2026 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire de la réunion du 26 février 2026 et d'approuver :

1. La recommandation 20260226-01 à l'effet d'adhérer aux services de l'Accorderie de Longueuil et d'assumer les frais d'abonnement à vie des cent-cinquante (150) premiers participants, afin de générer un élan favorable au déploiement de l'initiative.
2. La recommandation 20260226-02 à l'effet d'autoriser les demandes d'affichages temporaires des événements 2026 de la Ville et des organismes accrédités.
3. La recommandation 20260226-03 à l'effet d'autoriser l'installation de panneaux promotionnels de type « panneau sandwich » pour les événements 2026 organisés par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire, et par les organismes accrédités.
4. La recommandation 20260226-04 à l'effet d'accorder une tolérance au bruit pour la terrasse adjacente au Café centre d'art.
5. La recommandation 20260226-05 à l'effet d'adopter le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2026.
6. La recommandation 20260226-06 à l'effet d'autoriser les groupes scouts Saint-Louis 43<sup>e</sup> et Sainte-Famille 32<sup>e</sup> à devenir les principaux partenaires de la Ville pour la récupération des contenants consignés.
7. La recommandation 20260226-07 à l'effet de reconnaître, à titre d'Associé, les organisations suivantes pour l'année 2026-2027,

afin de leur permettre l'accès ponctuel et gratuit à des services et des plateaux municipaux, selon la disponibilité et les modalités en vigueur :

Toute activité de nature ponctuelle en lien avec la mission de l'organisation :

- Héma-Québec;
- SCFP306 (cols blancs);
- SCFP307 (cols bleus).

Toute réunion et formation ponctuelle, de soixante (60) personnes et moins, en lien avec la mission de l'organisation :

- Club des petits déjeuners;
- CRDI Montérégie-Est;
- CSSS;
- RTL;
- CPE;
- Service de police de l'agglomération de Longueuil;
- Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil;
- Croix-Rouge canadienne.

Il est également recommandé qu'aucun prêt de matériel nécessitant un transport ne soit accordé aux organisations reconnues comme Associé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Demandes de dérogation mineure et de démolition**

---

#### **Administration et finances**

---

#### **Effectifs et embauche**

---

260316-33

#### **Approbation du rapport d'effectifs**

---

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 31 janvier au 28 février 2026 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 9 mars 2026.
2. De féliciter M<sup>e</sup> Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe, à la Direction générale, pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
3. De féliciter M<sup>me</sup> Lucie Lacharité, secrétaire de direction, à la Direction des finances et des approvisionnements, pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **Listes des déboursés et virements budgétaires**

---

260316-34

### **Listes des déboursés**

---

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 210920 à 211132.
2. D'approuver les paiements électroniques numéro S35771 à S36152.
3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements numéro 133 à 140 et 1275 à 1332.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-35

### **Liste de virements budgétaires**

---

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 9 mars 2026 pour les écritures 6025 à 6029.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-36

### **Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2020-329**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes directions et ce, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> au 28 février 2026, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

260316-37

### **Dépôt du rapport 2025 du trésorier relativement à ses activités quant à la LERM**

---

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport du trésorier relativement à ses activités quant à la vérification des dossiers des partis politiques autorisés pour 2025;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4795 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 26 février 2026 sur le sujet;

Le conseil municipal prend acte du dépôt par le trésorier de la Ville de son rapport relatif à ses activités quant à la vérification des dossiers des partis politiques autorisés, le tout conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c E-2.2).

260316-38 **Dépôt de la liste des frais de recherche et de soutien des conseillers**

---

Aucune demande et aucun remboursement n'a été fait en 2025.

260316-39 **Fermeture des soldes d'emprunt long terme approuvés non contractés (2024-2025)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4798 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 26 février 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De modifier les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :
  - Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
  - Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
  - Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant

apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

2. D'informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.
3. Que la Ville de Boucherville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.
4. Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-40

**Désignation des fonctionnaires désignés de la Direction de l'urbanisme**

---

Il est proposé de mettre à jour la résolution 220214-31 et de nommer, à titre de fonctionnaires désignés, les employés municipaux actuels et futurs occupant l'une des fonctions suivantes au sein de la Direction de l'urbanisme :

- Directeur de la Direction de l'urbanisme;
- Chef de Service des permis et des inspections;
- Chef de Service de la planification urbaine et du patrimoine;
- Chef inspecteur;
- Conseiller en urbanisme;
- Conseiller en architecture;
- Inspecteur en bâtiment;
- Inspecteur à la réglementation;
- Préposé aux permis et à l'urbanisme;
- Technicien en aménagement du territoire et cartographie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-41

**Désignation des fonctionnaires désignés de la Direction des travaux publics**

---

Il est proposé :

1. De nommer, à titre d'autorités responsables et de fonctionnaires désignés, les employés municipaux actuels et futurs occupant l'une des fonctions suivantes au sein de la Direction des travaux publics, pour l'application du Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux visant la réduction des déversements de contaminants dans

les ouvrages d'assainissement et certains cours d'eau de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), du Règlement CA-2016-247 sur les rejets dans les ouvrages d'assainissement de la Ville de Longueuil, ainsi que le Règlement 2008-112 concernant les nuisances de la Ville de Boucherville :

- Inspecteur en gestion des matières résiduelles et assainissement des eaux
- Contremaître général

2. D'informer la CMM et la Ville de Longueuil de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-42

**Convention d'aide financière pour le Programme pour la gestion durable des eaux de pluie (PGDEP)**

---

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville dans la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie, qui engage la Ville à s'adapter aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que dans un contexte de changements climatiques, les épisodes de pluies extrêmes se manifestent et peuvent avoir pour incidence d'affecter, et dans certains cas de surcharger, les réseaux d'égouts combinés, pseudo-séparatifs et pluviaux;

CONSIDÉRANT que le programme de financement couvre jusqu'à 25 % des dépenses admissibles, que les résidents paieront 50 % des coûts des travaux et que la Ville paiera le 25 % des coûts restants, sous réserve de l'octroi des budgets pour les années financières 2026 et 2027 par le conseil;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4813 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 4 mars 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur ou la cheffe de service de la Direction de l'environnement et de la transition écologique à signer la convention d'aide financière, si le financement est octroyé par le Programme pour la gestion durable des eaux de pluie (PGDEP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-43

**Octroi d'une aide financière à Nature-Action Québec pour la constitution d'un fonds de gestion**

---

CONSIDÉRANT l'acquisition du lot 4 246 799, du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly, situé dans le secteur du Terroir et l'engagement en vertu d'une entente financière à protéger ce lot par une servitude de conservation à perpétuité;

CONSIDÉRANT que Nature-Action Québec, le cessionnaire retenu pour la servitude de conservation, doit mettre en place un fonds de gestion qui

lui permettra d'assurer les activités de suivi environnemental et de surveillance de la propriété;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4814 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 3 mars 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'octroyer une aide financière de 500 000 \$ à Nature-Action Québec inc. afin de constituer un fonds de gestion pour la servitude de conservation à perpétuité du lot 4 246 799, du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly, le tout financé à même les « Excédents affectés – Fonds Vert ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-44

**Participation financière – Ajout de départs pour la navette fluviale liaison N2 Vieux-Port de Montréal et la Ville de Boucherville**

---

CONSIDÉRANT le service de navette fluviale offert dans le cadre des mesures d'atténuation des travaux de réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine;

CONSIDÉRANT la collaboration établie lors des saisons 2024 et 2025, entre l'ARTM et la Ville pour l'ajout de départs les vendredis et samedis soirs;

CONSIDÉRANT que l'ARTM et la Ville souhaitent maintenir ces départs supplémentaires pour la période du 20 juin au 7 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que la Ville assumera les coûts de ces départs supplémentaires sur la liaison N2 Vieux-Port de Montréal – Boucherville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4826 préparé par la Direction générale daté du 4 mars 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. Que la Ville de Boucherville assume la somme de 45 080 \$, plus les taxes applicables s'il y a lieu, pour l'ajout de départs les vendredis et les samedis sur la liaison N2 Vieux-Port de Montréal – Boucherville dans le cadre du service de navette fluviale du 20 juin au 7 septembre 2026.
2. Que la directrice générale adjointe ou la greffière soient autorisées à signer tous documents pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

260316-45

**Modification du contrat pour l'aménagement du terrain du parc des Ateliers (C-25-07-B)**

---



CONSIDÉRANT le contrat de fourniture, d'entretien, d'entreposage et de gestion des bacs roulants (SP26-04);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4808 préparé par la Direction des travaux publics et daté du 2 mars 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de fourniture, d'entretien, d'entreposage et de gestion des bacs roulants à USD Global inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 156 414,58 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2027 et 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-50

**Adjudication d'un contrat de location de quatre chenillettes à trottoirs et leurs équipements (SP26-05)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de location de quatre (4) chenillettes à trottoirs et leurs équipements (SP26-05);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4811 préparé par la Direction des travaux publics daté du 3 mars 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de location de quatre (4) chenillettes à trottoirs et leurs équipements à Équipements Plannord Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 1 061 104,28 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2027 à 2031.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-51

**Adjudication d'un contrat d'entretien des systèmes d'irrigation (SP26-06)**

---

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien des systèmes d'irrigation (SP26-06);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4810 préparé par la Direction des travaux publics daté du 3 mars 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat d'entretien des systèmes d'irrigation à Irrigation Mont-Royal, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 53 312,92 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2027 et 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-52

**Travaux d'installation d'une gaine en acier portant une conduite aqueduc croisant la voie ferrée dans la rue des Vétérans (P-24-AM-19)**

---

CONSIDÉRANT l'installation d'une conduite d'eau potable dans une gaine sous la voie ferrée au point miliaire 8.91 de la subdivision Sorel lors de la réfection de la rue des Vétérans;

CONSIDÉRANT que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) doit mandater un consultant pour effectuer la vérification des plans, la revue des méthodes de travail, la surveillance géotechnique des travaux;

CONSIDÉRANT que les frais d'ingénierie pour la gestion de projet et les frais relatifs à la présence de signaleurs du CN sont à la charge de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une entente datée du 24 mars 2025 a été signée entre le CN et la Ville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4759 préparé par la Direction du génie daté du 4 mars 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser les services fournis par le CN.
2. D'accorder le financement des travaux estimés à 90 000 \$, le tout étant financé à même le Règlement d'emprunt numéro 2025-442.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ententes, conventions et contrats**

---

260316-53

**Entente – Cours de tennis intérieurs (saison 2026-2027) Sani Sport de Boucherville**

---

CONSIDÉRANT que la Ville n'offre pas de programmation de tennis intérieure durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4790 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 26 février 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser le chef du service des sports ou la directrice des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire à signer l'entente pour la tenue de cours de tennis intérieurs au Sani Sport de Boucherville pour la saison 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-54

**Addendum au bail – Boutique Nation Sport au Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4816 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 9 mars 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver le 2<sup>e</sup> addendum du bail entre 9362-8063 Québec inc. et la Ville de Boucherville relativement à la location d'un local de 30,6 m<sup>2</sup> au 490, chemin du Lac à Boucherville.
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-55

**Addendum au bail pour la salle d'entraînement (2026) –  
Programme de hockey Boucherville**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4827 préparé par la Direction générale daté du 3 mars 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver l'addendum du bail entre la Ville de Boucherville et le Programme de hockey Boucherville relativement à la location d'un local de 1200 pi<sup>2</sup> au 565, boulevard de Mortagne à Boucherville.
2. D'autoriser la directrice générale adjointe ou la greffière à signer tout document afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Affaires diverses**

---

260316-56

**Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du  
conseil d'agglomération du 19 mars 2026**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260319-2.1 à CA-260319-2.4.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260319-4.1 à CA-260319-4.4.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260319-6.1 à CA-260319-6.15.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260319-8.1 à CA-260319-8.8.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260319-10.1 à CA-260319-10.10.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-57

**Attestation de formation générale du MAMH pour les élus**

---

Le conseil municipal prend acte que tous ses membres ont suivi la formation obligatoire intitulée « Formation générale du MAMH », dispensée par l'Union des municipalités du Québec, répondant aux critères et conditions prévus au Règlement sur la formation des élus municipaux (M-22.1, r. 0.1).

260316-58

**Appui à la Soverdi – Programme Croissance de la canopée des collectivités canadiennes**

---

CONSIDÉRANT que la Politique de l'arbre adoptée par Boucherville comprend de nombreuses actions de verdissement visant entre autres à accroître la canopée des terrains situés à proximité ou à l'intérieur des zones d'îlots de chaleur dans l'ensemble des secteurs (industriel, commercial, institutionnel, résidentiel et public);

CONSIDÉRANT que la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) vise à réaliser le projet Le Plan ARBRE prend racine: 15 000 nouveaux arbres dans le Grand Montréal;

CONSIDÉRANT que la Soverdi, en partenariat avec plusieurs municipalités, dont la Ville de Boucherville, désire présenter une demande d'aide financière à l'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes (CCCC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par plusieurs institutions, commerces et industries pour le verdissement de leur terrain par la plantation d'arbres, à la suite des démarches menées par la Direction de l'environnement et de la transition écologique;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4794 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 27 février 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser la Soverdi à identifier la Ville de Boucherville comme partenaire dans la présentation d'une demande de financement dans le cadre de l'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes de la FCM pour la plantation d'arbres sur les terrains privés, institutionnels et publics de la municipalité.
2. D'accepter de contribuer à une hauteur maximale de 75 000 \$ en espèces sur une période de deux ans pour la réalisation du projet, à condition que le financement du projet soit octroyé par la FCM.
3. D'autoriser le directeur de l'environnement et de la transition écologique à signer la documentation relative au projet et à la demande de financement et à l'entente si le projet est accepté.
4. De comprendre et d'accepter que la contribution pour la durée de vie de l'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes ne dépassera pas 10 millions de dollars pour la plantation d'arbres dans notre municipalité, y compris une contribution maximale d'un million de dollars pour les coûts des activités d'infrastructure, et que si ce projet est approuvé, il sera pris en compte dans cette limite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-59

**Appui à la Semaine nationale du don d'organes et de tissus**

---

CONSIDÉRANT que le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour les 898 personnes en attente d'une transplantation au Québec;

CONSIDÉRANT que ce geste de solidarité peut sauver des vies;

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus constitue un temps fort pour promouvoir cette importante cause auprès de la population;

Il est proposé que la Ville de Boucherville se joigne à Transplant Québec et appui la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 19 au 25 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M. le maire Jean Martel et M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Bleau se retirent pour ce point, puisqu'un proche de leur famille ou eux-mêmes pourraient bénéficier de ce programme. M. le conseiller François Desmarais préside donc la séance.*

260316-60

**Programme de subvention PEP – Règlement établissant une aide financière au programme d'entente en patrimoine (PEP) – Engagement d'adopter un règlement**

---

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) accorde un soutien financier à l'agglomération de Longueuil dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) 2026-2028;

CONSIDÉRANT que la proposition financière déposée par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) 2026-2028 fait actuellement l'objet d'une analyse, et que l'acceptation finale des interventions sera entérinée par le ministre dans un délai qui demeure inconnu à ce jour;

CONSIDÉRANT que la gestion du programme d'aide à la restauration et à la préservation de biens mobiliers et immobiliers de propriété privée sera déléguée à la Ville de Boucherville pour les interventions sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la résolution CEA-250924-12.15, adoptée par le comité exécutif de l'agglomération de Longueuil le 24 septembre 2025, encadre l'administration du programme et prévoit que les villes bénéficiaires s'engagent à adopter un règlement municipal pour permettre la mise en œuvre du programme d'aide pour bénéficier du volet 4.1;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ce programme constitue un levier pour la préservation et la valorisation du patrimoine bâti privé sur le territoire de Boucherville, en soutenant les propriétaires dans la rénovation de bâtiments patrimoniaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville doit s'engager à adopter un règlement municipal instituant un programme d'aide financière, et ce, dans un délai de trois mois suivant l'annonce officielle de l'aide financière, afin de respecter les exigences du MCC;

Il est proposé que la Ville de Boucherville s'engage à adopter, dans un délai maximal de trois mois suivant l'annonce officielle de l'aide financière du MCC, un règlement municipal pour instituer un programme d'aide à la restauration et à la préservation de biens mobiliers et immobiliers de propriété privée sur son territoire, conformément aux conditions prévues au Programme d'ententes en patrimoine (PEP) 2026-2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M. Martel, M<sup>me</sup> Bleau et M. Desmarais reprennent leur siège.*

260316-61

**Demande de subvention pour la construction de vestiaires sportifs au parc Pierre-Laporte dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (P-12-BA-04-D)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a pris connaissance du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville doit respecter les modalités de ce programme;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4804 préparé par la Direction du génie daté du 25 février 2026;

Il est proposé :

1. Que la Ville de Boucherville autorise la présentation du projet pour la construction de vestiaires sportifs au parc Pierre-Laporte au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.
2. Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Boucherville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.
3. Que la Ville de Boucherville désigne le directeur du génie ou son chef de service comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-62

**Demande de subvention pour la construction d'une piscine extérieure de 50 m au Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier (CALEC) dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (P-19-PA-04)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a pris connaissance du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville doit respecter les modalités de ce programme;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4803 préparé par la Direction du génie daté du 25 février 2026;

Il est proposé :

1. Que la Ville de Boucherville autorise la présentation du projet pour la construction d'une piscine extérieure de 50 m au Complexe

aquatique Laurie-Eve-Cormier (CALEC) au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

2. Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Boucherville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.
3. Que la Ville de Boucherville désigne le directeur du génie ou son chef de service comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260316-63

**Demande de subvention pour la construction d'un polydôme avec glace réfrigérée au parc Pierre-Laporte dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (P-24-PA-07)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a pris connaissance du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville doit respecter les modalités de ce programme;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4805 préparé par la Direction du génie daté du 25 février 2026;

Il est proposé :

1. Que la Ville de Boucherville autorise la présentation du projet pour la construction d'un polydôme avec glace réfrigérée au parc Pierre-Laporte au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.
2. Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Boucherville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.
3. Que la Ville de Boucherville désigne le directeur du génie ou son chef de service comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M<sup>me</sup> la conseillère Josée Bissonnette et M. le conseiller François Desmarais se retirent pour ce point puisqu'ils travaillent dans une école du Centre de services scolaire des Patriotes.*

260316-64

**Projet de planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes**

---

CONSIDÉRANT les articles 272.2 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3), qui prévoient un processus par lequel un centre de services scolaire doit annuellement déterminer ses besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construire ou d'agrandir une école ou un centre et, le cas échéant, établir un projet de planification des besoins d'espace;

CONSIDÉRANT que ce processus prévoit que le centre de services scolaire doit demander l'avis du conseil des villes et municipalités de son territoire, qui sont en tout ou en partie situées dans un secteur à l'intérieur duquel un immeuble à acquérir doit être situé, afin de construire ou d'agrandir une école ou un centre de formation;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Patriotes a transmis un tel projet de Planification des besoins d'espace, le 11 février 2026;

CONSIDÉRANT que l'article 272.5 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que « Le conseil d'une municipalité locale ou d'une municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours suivant la réception du projet de planification des besoins d'espace, transmettre au centre de services scolaire un avis sur celui-ci. »;

CONSIDÉRANT qu'au terme de ce délai de 45 jours, le Centre de services scolaire des Patriotes procèdera à l'adoption de sa Planification des besoins d'espace, avec ou sans modification, et qu'il la transmettra, à nouveau, aux villes et municipalités afin que le conseil de chacune d'entre elles l'approuve ou la refuse;

CONSIDÉRANT que la Planification des besoins d'espace sera par la suite transmise au ministre de l'Éducation, avec toutes les résolutions reçues des villes et municipalités, afin que ce dernier approuve cette Planification, après consultation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de tout autre ministre concerné;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette approbation par le ministre, la ou les villes et municipalités concernées doivent céder au centre de services scolaire un immeuble situé dans le secteur visé, conforme aux caractéristiques énoncées à la planification, et ce, dans les deux ans suivant la prise d'effet de la planification, conformément à l'article 272.10 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4830 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 12 mars 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'approuver la Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes et de leur transmettre la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M<sup>me</sup> Bissonnette et M. Desmarais reprennent leur siège.*

260316-65

**Impasses face au 1451, chemin d'Anjou**

---

CONSIDÉRANT le projet de conversion en parc du site de l'ancienne carrière Rive-Sud;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de limiter la circulation de transit par le chemin d'Anjou afin d'assurer la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4831 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 12 mars 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De restreindre la circulation sur le chemin d'Anjou par deux impasses face au 1451, chemin d'Anjou, sauf pour la piste cyclable et pour les véhicules agricoles.
2. De demander à la Direction du génie de voir à l'installation des impasses et leur signalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Affaires nouvelles**

---

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

260316-66

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Jean Martel, maire

---

Marianna Ruspil, greffière

